

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

#### CNDS

Centre national pour le développement du sport

#### **Décision DG n° 2018-08 du 8 mars 2018 portant nomination du délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport Nouvelle-Aquitaine**

NOR : SPOX1830233S

La directrice générale du Centre national pour le développement du sport,

Vu le code du sport ;

Vu le décret n° 2009-548 du 15 mai 2009 portant modification des dispositions du code du sport relatives au Centre national pour le développement du sport ;

Vu le décret du 5 avril 2017 portant nomination de Mme Armelle DAAM au poste de directrice générale du Centre national pour le développement du sport à compter du 14 avril 2017 ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de M. Patrick BAHEGNE dans l'emploi de directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu la proposition du préfet de Nouvelle-Aquitaine le 1<sup>er</sup> mars 2018,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Patrick BAHEGNE, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine, est nommé délégué territorial adjoint du Centre national pour le développement du sport en Nouvelle-Aquitaine.

#### Article 2

La directrice générale du Centre national pour le développement du sport est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des sports.

Fait le 8 mars 2018.

*La directrice générale,*  
ARMELLE DAAM